

RAPPORT N° 94/2-13
au Conseil Municipal

OBJET

RESTRUCTURATION DU CENTRE DE SAINTE-CLOTILDE
APPROBATION DU PROGRAMME ET DU BILAN DE L'OPERATION

Le projet de restructuration du Centre de Sainte-Clotilde porte sur la construction de logements, commerces et équipements publics sur 3 îlots :

- îlot 1 (square dénommé Place Lech Walesa) : 37 logements LLS, 275 m² de commerces, le centre ARFUTS déplacé, le service d'action sanitaire et sociale, un parking souterrain de 37 places.
- îlot 2 (occupant le marché de Sainte-Clotilde) : 63 logements ILM, 1 200 m² de commerces, un parking souterrain de 130 places, une mairie annexe de 300 m², une bibliothèque de 300 m².
- îlot 3 (parcelles situées au Sud de la Mairie annexe actuelle de Sainte-Clotilde) : 75 logements ILM, un square, un emplacement pour 10 classes maternelles, une voie de liaison reliant Rue Méziaire Guignard à Rue des Caramboles.

Dans le cadre de ce projet, la mairie annexe de Sainte-Clotilde sera transférée dans le nouveau bâtiment de îlot 2.

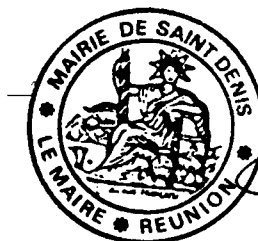
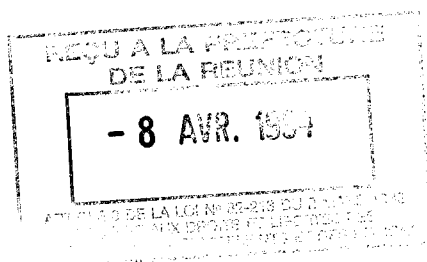
Le bilan financier prévisionnel de l'opération s'équilibre à 15 870 000 F comprenant aux postes principaux :

- des dépenses :
 - 3 274 000 F d'intervention foncière
 - 7 865 000 F de travaux de terrassement et de viabilisation
 - 478 000 F de frais d'honoraires
 - 1 380 000 F de frais de gestion et commercialisation
 - 2 873 000 F de divers
- des recettes :
 - 10 770 000 F de charges foncières
 - 5 100 000 F de participation communale, non compris la construction des 10 classes maternelles.

Une première tranche de travaux pourrait démarrer au deuxième semestre 1994.

Je vous demande d'approuver le programme présenté de l'opération et le bilan correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA

DELIBERATION N° 94/2-13
du Conseil Municipal
en séance du Mardi 29 mars 1994

OBJET

**RESTRUCTURATION DU CENTRE DE SAINTE-CLOTILDE
APPROBATION DU PROGRAMME ET DU BILAN DE L'OPERATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le code des communes ;

Sur le RAPPORT N° 94/2-13 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Russel HOAREAU, Conseiller Municipal, Adjoint Spécial Sainte-Clotilde, présenté au nom des commissions, Habitat, Urbanisme et Finances ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(dont 1 opposition)**

ARTICLE UNIQUE

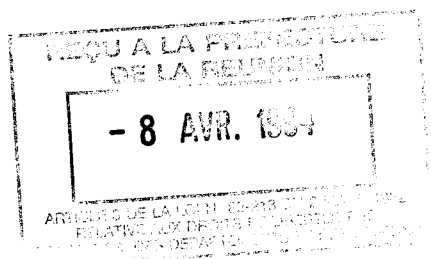
Approuve le programme et le bilan de l'opération "Restructuration du Centre de Sainte-Clotilde".

Pour extrait certifié conforme
Saint-Denis, le

05 AVR. 1994



LE MAIRE
Michel TAMAYA



10.1.92	10.1.93	10.1.94	10.1.95	10.1.96	10.1.97	10.1.98	10.1.99
<p>VALIDATION ESQUISSE AMENAGEMENT</p>	<p>APS AMENAGEMENT</p> <p>VALIDATION BILAN FAISABILITE</p> <p>ACQUISITION BD 407 BD 104</p>	<p>TRAVAUX ILOT 1 37 ILS, BUREAUX, COMMERCES</p> <p>CESSION ILOT 1</p>	<p>TRAVAUX VRD ILOT 1</p> <p>CESSION ILOT 3</p> <p>TRAVAUX ILOT 3 2 25 ILM</p> <p>TRAVAUX ILOT 3 1 70 ILM</p> <p>EVICIONS MARCHÉ, RELOGEMENT ILOT 1</p>	<p>Livraison PMI, ARFUTS, SASS</p> <p>TRAVAUX VRD, SQUARE, LIAISON HAUTE</p> <p>DEMOLITIONS</p> <p>CESSION ILOT 2</p>	<p>Livraison SQUARE, liaison haute</p> <p>TRAVAUX VRD ILOT 2</p>	<p>Livraison bibliothèque, Mairie</p>	

**RESTRUCTURATION du CENTRE de SAINTE CLOTILDE
PLANNING PREVISIONNEL**

10/12/99